



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21093239

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

26 JUL. 2021

DIVISION DE MONS

N° d'entreprise : 0503 901 043

Nom

(en entier) : **NUTWAY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Route de Wallonie 140, 7011 Ghlin**

**Objet de l'acte : Rectificatif de l'extrait de publication au Moniteur Belge publié le
25/01/2021.**

Le 25/01/2021, sous référence 21010134, a été publié aux annexes du Moniteur Belge un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04/12/2020.

Par erreur, la première résolution reprenait ceci :

"(...)"

Première résolution : démission de l'administrateur actuel

L'assemblée prend acte de la démission présentée par Monsieur Alban-Marc Sole, de son mandat d'administrateur, avec effet au 28/11/2020.

"(...)"

Monsieur Alban-Marc Sole est repris ici erronément de telle manière qu'il faut lire ce qui suit sur base de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 11/06/2021 :

" Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/06/2021.

"(...)"

Troisième résolution : rectification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 04/12/2020 et décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31/12/2020.

En rectification de l'assemblée générale extraordinaire du 04/12/2020, l'assemblée réunie ce jour prend acte de la démission présentée par la société AMS Consult, valablement représentée par son représentant permanent Monsieur Alban-Marc Sole, de son mandat d'administrateur, avec effet le 28/11/2020. Cet administrateur n'est pas remplacé.

(...) l'Assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la société AMS Consult, administrateur de la société, pour l'exercice de son mandat ayant pris fin le 28/11/2020.

Elle donne également décharge à Monsieur Alban-Marc Sole, représentant permanent de la société AMS Consult, administrateur de la société pour l'exercice de sa fonction de représentant permanent de cet administrateur du 01/01/2020 au 28/11/2020.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



(...)

Sixième résolution : désignation d'un mandataire en vue de l'accomplissement des formalités découlant de la présente assemblée

L'assemblée décide, à l'unanimité, de donner mandat à la SC Roland, Bloquiau & associés, ayant son siège à 7060 Soignies, Rempart du Vieux Cimetière 5, numéro d'entreprise 809.149.254, RPM Hainaut (Division Mons), représentée par le représentant permanent de son administrateur-délégué, Monsieur Stéphane Bloquiau, qui accepte, pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles pour l'exécution des résolutions de la présente assemblée, en ce compris, sans en être toutefois limité, toutes les formalités auprès du Registre des personnes morales, auprès de la Banque carrefour des entreprises, ainsi que pour toutes publications (telles qu'au annexe du Moniteur belge).

Extrait conforme à l'acte joint

Pour la Société,
La SC ROLAND BLOQUIAU & ASSOCIES
Mandataire
Représentée par
Stéphane BLOQUIAU
Représentant permanent de l'administrateur-délégué